

CNP Assurances publie son rapport investissement responsable 2022 et accélère le financement de la transition énergétique et écologique

Avec plus de 400 Md€ investis dans tous les secteurs d'activité, CNP Assurances est un acteur majeur du financement de l'économie réelle. Son rapport investissement responsable 2022 souligne les progrès réalisés par rapport à ses objectifs en matière de climat et de biodiversité et son accélération en matière de financement de la transition énergétique et écologique.

Stéphane Dedeyan

Directeur général de CNP Assurances



« Le changement climatique est l'un des défis les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. En tant qu'investisseur responsable, le groupe mobilise l'ensemble de ses filiales en France, en Europe et en Amérique latine pour atténuer les effets du changement climatique et s'est engagé à atteindre 30 Md€ d'encours d'investissements verts d'ici fin 2025. A fin 2022, le groupe CNP Assurances a investi 25,2 Md€ en faveur de l'environnement, dépassant ainsi avec 3 années d'avance la précédente cible de 25 Md€. »

- CNP Assurances déploie une approche globale d'investisseur responsable selon des modalités adaptées à la nature propre de chaque classe d'actifs.

Ce rapport investissement responsable met en évidence plusieurs chiffres clés pour illustrer l'engagement de CNP Assurances en matière de lutte contre le changement climatique, de protection de la biodiversité ainsi que de formation des collaborateurs à ces enjeux. Ils démontrent également l'importance accordée aux critères ESG dans les décisions d'investissements de CNP Assurances.

En voici une synthèse :

DURABILITÉ

90 %

Part de nos investissements gérés avec des filtres ESG sur le périmètre de nos portefeuilles en euros et en unités de compte

26 %*

Part des résolutions en assemblée générale auxquelles nous nous sommes opposés

118 pays

Nombre de pays exclus de nos investissements sur la base de critères ESG

4 740 entreprises

Nombre d'entreprises exclues de nos investissements sur la base de critères ESG

3,1 M€*

Budget annuel consacré par CNP Assurances aux prestations, recherches et données ESG

3,4 Md€*

Encours d'investissements à thématique sociale (obligations sociales ou durables) dans nos portefeuilles

CLIMAT

2050

Horizon de l'objectif de neutralité carbone de notre portefeuille d'investissements

2,0°C*

Température estimée de notre portefeuille actions et obligations d'entreprise détenues en direct

25,2 Md€⁽¹⁾

Encours d'investissements verts⁽²⁾ dans nos portefeuilles

88 %*

Part de nos investissements ayant fait l'objet d'une analyse du risque climatique

92 %*

Part de nos dialogues avec les entreprises ayant abordé les enjeux de lutte contre le changement climatique

10,2 %

Part de nos investissements sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (sur la base du chiffre d'affaires)

ASSURÉS

73 %*

Part de nos supports en unités de compte classés article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR

60 %

Part de nos supports en unités de compte bénéficiant d'un label de finance durable (ISR, Greenfin, Finansol)

COLLABORATEURS

75 %*

Part des collaborateurs de CNP Assurances formés à la finance durable

18,6 ETP*

Dédiés à la finance durable au sein de CNP Assurances

BIODIVERSITÉ

90 %*

Part des titres d'entreprise détenus en direct ayant fait l'objet d'une mesure d'empreinte biodiversité

3,5 MSA.m² par K€ investi*

Empreinte biodiversité terrestre dynamique des titres d'entreprise détenus en direct

42 %

Part du patrimoine forestier français détenu par CNP Assurances ayant fait l'objet d'une mesure de biodiversité

38 %*

Part de nos dialogues avec les entreprises ayant abordé les enjeux de protection de la biodiversité

(1) Périmètre Groupe CNP Assurances

(2) Obligations vertes émises par un État ou une entreprise, forêts bénéficiant d'un label de gestion durable, immeubles bénéficiant d'un label énergétique ou environnemental, fonds classés article 9 SFDR et ayant un objectif d'investissement durable environnemental, infrastructures et sociétés non cotées dont l'activité principale est liée à l'environnement. Ces investissements verts ne répondent pas nécessairement aux critères techniques des actes délégués du règlement taxonomie.

La stratégie d'investissement responsable de CNP Assurances repose sur trois piliers :

- une politique d'exclusion mise à jour en février 2022 pour prendre en compte le scénario à 1,5 °C publié par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). CNP Assurances a notamment renforcé son engagement en matière de climat en excluant tout nouvel investissement dans les entreprises du secteur pétrolier et gazier qui développent de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile, ainsi que celles dont plus de 10% du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non conventionnelles telles que les sables bitumineux, le pétrole et le gaz de schiste, et le pétrole et le gaz issus de la zone Arctique
- une politique d'engagement actionnarial qui consiste à défendre les intérêts des assurés lors des assemblées générales en mettant en œuvre des engagements ESG. En 2022, CNP Assurances a participé à 103 assemblées générales d'entreprises situées dans onze pays, représentant 97 % de son portefeuille d'actions. Elle a analysé 2 003 résolutions et s'est opposée à 26,5 % d'entre elles
- une politique de sélection des investissements basée sur des critères ESG pour s'assurer que les entreprises investies se développent de manière responsable. Depuis 2006, CNP Assurances déploie cette politique avec l'expertise de différentes sociétés de gestion et 90 % de ses investissements sont gérés en tenant compte des critères ESG. Les investissements ayant une contribution positive en termes de transition énergétique ou un impact social favorable sont particulièrement encouragés. A ce titre, les investissements verts détenus dans le Groupe font l'objet d'un suivi spécifique avec un

objectif récemment rehaussé à 30 Md€ en 2025 (vs 25 Md€ prévus initialement et atteints en avance dès 2022).

- CNP Assurances s'engage envers la préservation de la biodiversité

En 2021, CNP Assurances a renforcé son engagement en matière de protection de la biodiversité en signant le *Finance for Biodiversity Pledge*.

Soucieuse de la double matérialité, CNP Assurances mesure à la fois l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissements et la dépendance des entreprises qu'elle finance aux différents services écosystémiques essentiels à la survie de l'espèce humaine et à un grand nombre d'activités économiques.

CNP Assurances s'est ainsi engagée à mesurer d'ici fin 2023 l'empreinte biodiversité de l'ensemble de son portefeuille actions et obligations : un objectif atteint à 90 % fin 2022.

Suivi des objectifs de CNP Assurances en matière de protection de la biodiversité

Taux d'atteinte des objectifs	2021	2022
Objectif de mesure d'empreinte biodiversité de 100 % du portefeuille actions et obligation d'entreprise détenues en direct d'ici fin 2023	58 % *	90 % * ⁽¹⁾
Objectif de réaliser un état des lieux et une analyse de l'impact sur la biodiversité des plateformes logistiques détenues en direct d'ici fin 2022	100 % *	100 % *
Objectif de mesurer la biodiversité de 100 % du patrimoine forestier français d'ici fin 2025	18 %	42 %
Objectif de consacrer 3 % de la surface forestière française à des îlots de vieillissement et des zones en évolution naturelle d'ici fin 2025	15 %	45 %

(1) Calcul effectué en mars 2023 sur le portefeuille à fin 2022, après publication de la DPEF 2022.

- Conformément au règlement SFDR, CNP Assurances publie les indicateurs d'incidence négative de ses investissements sur les facteurs de durabilité

CNP Assurances prend en compte les principales incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire les impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

En 2022, les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement de CNP Assurances sur les facteurs de durabilité sont les suivants (périmètre : ensemble des portefeuilles des fonds euros, des unités de compte et des fonds propres) :

- Sur le périmètre des entreprises financées par CNP Assurances
 - Des émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3) de 76,8 millions tCO₂e
 - Une empreinte carbone de 520 tCO₂e par million d'euros investi (scope 1, 2 et 3)
 - Une intensité carbone de 1 013 tCO₂e par million d'euros de chiffre d'affaires
 - Un écart de rémunération moyen entre les hommes et les femmes de 6%
- Sur le périmètre des Etats financés par CNP Assurances
 - Une intensité carbone de 168 tCO₂e par million d'euros de produit intérieur brut
- Sur le périmètre des immeubles financés par CNP Assurances
 - Une part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique de 6%

Le rapport précise les mesures prises par CNP Assurances pour réduire ces impacts négatifs.

Le rapport sur l'investissement responsable 2022 de CNP Assurances est disponible [ICI](#).

La version anglaise sera disponible fin juin sur le site.

À propos de CNP Assurances

Présent dans 19 pays dans le monde, le groupe CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance avec plus de 6 500 collaborateurs et un résultat net de 1 939 M€ en 2022 (Norme IFRS 4). Filiale de La Banque Postale, CNP Assurances est membre du grand pôle financier public. En France, CNP Assurances est N° 1 de l'assurance emprunteur immobilier, N° 2 de l'assurance vie, et a intégré, en 2023, les activités d'assurance de biens de La Banque Postale ce qui en fait un assureur complet de biens et de personnes. Il est le 5^e assureur en Europe, notamment en Italie qui est désormais son deuxième marché après la France. Au Brésil, son fort développement positionne le Groupe à la 3^e place. Selon son modèle multi partenarial, ses solutions sont distribuées dans le cadre de partenariats stratégiques de long terme, ou en modèle « ouvert ». Au total, plus de 32 millions de personnes dans le monde sont assurées par CNP Assurances en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite. Assureur et investisseur responsable (400 Md€ investis dans tous les secteurs de l'économie) CNP Assurances agit selon sa raison d'être pour une société inclusive et durable, en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

Contacts

Presse

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51

Tamara Bernard 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :

